

23) 23\*) Acquisition du terrain BOURHIS à la Montagne

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre n° 4586/DAF/3 en date du 6 Juin 1968, Monsieur le Préfet a accusé réception du rapport établi par Monsieur le Directeur des travaux communaux, que je lui avais adressé sur sa demande et qui faisait ressortir le coût très élevé des travaux de terrassement qui devaient être effectués pour l'implantation de deux écoles sur le terrain "BOURHIS" à la Montagne l'une au 16ème Km, l'autre sur le chemin des Anglais.

Il m'a demandé de lui faire connaître si, en conséquence, le Conseil Municipal renonce à faire l'acquisition de la part de ce terrain réservée aux constructions scolaires et s'il envisage de rechercher un emplacement plus favorable à la construction d'une école dans le secteur du 18ème Km, la réalisation de l'école du Chemin des Anglais ne pouvant être envisagée que dans un avenir plus lointain, après la construction de la route.

Mesdames et Messieurs, je tiens à votre disposition le rapport qui a été établi par Monsieur le Directeur des Travaux à ce sujet. Dans ce rapport, il ressort que les travaux de construction d'une voie d'accès et les travaux d'extension à entreprendre en ce qui concerne l'eau et l'électricité seraient de l'ordre de 5.800.000 Frs CFA. A noter que cette voie d'accès ne partirait que de la route devant relier la Montagne à la Grande Chaloupe. Reste à savoir quand le Département construira ce chemin, si jamais il le construit?

Quant au terrain du 18ème Km, il faudra y effectuer des travaux de terrassement dont le coût serait de l'ordre de 500.000 Frs par classe.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Auparavant, je vais vous donner lecture du rapport établi par l'Ingénieur concernant les travaux de viabilité qui seraient à effectuer sur le terrain BOURHIS à la Montagne, pour l'édification de classes.

1) PLATEAU de TROIS HECTARES ENVIRON SITUÉ LE LONG DU CHEMIN dit " DES ANGLAIS "

L'accès de ce plateau se fait actuellement par le Chemin " DES ANGLAIS " qui est impraticable en périodes pluvieuses. Il est question que le Département construise une route passant au travers de ce plateau, reliant Saint-Bernard à la Grande-Chaloupe. En supposant que cette route,

soit exécutée lors de l'édification des classes, l'accès au plateau nécessite toutefois la construction d'un premier pont sur la Ravine à Jacques de 13 mètres d'ouverture dont le coût peut être fixé approximativement à 2.000.000 ( DEUX MILLIONS ). Une route partant de ce pont est nécessaire pour la desserte du terrain, sa longueur serait d'environ 500 mètres et son coût pourrait être fixé à 1.500.000 ( UN MILLION CINQ CENT MILLE ) francs pour un simple empierrement.

Si l'on veut accéder à la partie principale du plateau ( 2 hectares environ) il est nécessaire de construire un deuxième pont sur la Ravine Piton, le coût en serait approximativement de 1.500.000 (UN MILLION CINQ CENT MILLE ) francs.

L'électricité et l'eau devront être amenées depuis la Léproserie de Saint-Bernard, soit sur une distance d'environ 300 mètres. La dépense pour l'électricité serait d'environ 500.000 ( CINQ CENT MILLE) francs, et pour l'eau 300.000 ( TROIS CENT MILLE) francs.

Soit au total 5.800.000 ( CINQ MILLION HUIT CENT MILLE) francs, ceci dans l'hypothèse où la route reliant Saint-Bernard à la Grande Chapuze est réalisée.

## II) TERRAIN SITUÉ À LA MONTAGNE 18ème en bordure de la route DEPARTEMENTALE

Ce terrain est directement accessible de la Route Départementale toutefois, sa conformité est telle qu'il sera nécessaire d'effectuer de nombreux travaux de terrassement et de soutènement.

Si l'on considère les dernières normes de l'Education Nationale fixant la superficie de cour par classe à 60 m<sup>2</sup> et la superficie d'une classe à 60 m<sup>2</sup>, il faudra aménager 120 m<sup>2</sup> de plateau par classe au minimum. Ceci conduit à effectuer des travaux de terrassement se chiffrant à environ 500 ou 600 m<sup>3</sup> par classe.

Soit un coût total de 500.000 ( CINQ CENT MILLE) francs par classe. Le coût total sera fonction du nombre de classes à exécuter.

M. TESSIER. - La Commission qui s'est rendue sur les lieux a conclu à l'impossibilité de construire puisque la seule surface plane doit être traversée par une route. Donc l'achat de ce terrain pour la construction d'une école est à rejeter. Maintenant si la Municipalité veut faire une oeuvre humanitaire....

LE MAIRE. - A moins de l'acquiescer et de laisser des gens s'y installer. Mais par la suite, ils nous demanderont la route, l'eau et l'électricité, comme tous les autres le font d'ailleurs.... Donc, si la majorité se prononce pour l'acquisition de ce terrain, la délibération sera transmise à la Préfecture.

M. GALLARD. \* Lorsque la question a été débattue en séance du Conseil Municipal, la majorité s'était prononcée pour l'acquisition de ce terrain. Il me semble qu'il conviendrait de savoir ce que coûterait un terrain constructible dans les environs car à mon avis nous ne pouvons revenir sur un vote qui a été acquis à la majorité.

ME DIDOT. - Je dois dire qu'en effet, nous avons constaté qu'une partie seulement du terrain est constructible et d'autre part, à cette époque, il était question d'une route qui traverserait le plateau pour relier la Montagne à la Grande Chaloupe. Donc le terrain était revalorisé et nous avons pris une décision sur des éléments positifs; aujourd'hui, je ne peux revenir sur ce que j'ai dit.

M. GALLARD. - Il s'agit de savoir si dans l'immédiat nous avons besoin de terrain pour construire des classes.

LE MAIRE. - Pour le moment, nous avons suffisamment de classes à la Léproserie.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à la majorité de 14 voix contre 6 et 5 abstentions.